



Délibération	2019-122-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-122

FINANCES : Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre des travaux de remise en état du pont d'accès à la base fluviale.

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu les dernières actualités liées à l'état général des ponts en France,
Considérant le rapport sénatorial d'information n° 609 (2018-2019) de MM. Patrick CHAIZE et Michel DAGBERT, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 26 juin 2019 sur la sécurité des ponts en France,
Considérant le diagnostic ACOGEC réalisé au mois de juillet 2019, faisant apparaître des désordres au niveau de l'étanchéité, de la chaussée et des garde-corps sur l'ouvrage,
Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
Considérant que les dépôts de dossiers de demande de subvention DETR doivent être effectués pour le 20 décembre 2019, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,
Considérant qu'il convient à présent de compléter le dossier,
Considérant le plan de financement ci-après :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Honoraires sur Travaux	31 492,50 €	ETAT DETR (30%)	103 925,25 €
Travaux	314 925,00 €	Le Département 62 (15%)	51 962,62 €
		Fonds propres de la Ville d'Arques (55%)	190 529,63 €
MONTANT H.T. DE L'OPERATION	346 417,50 €	MONTANT HT DE L'OPERATION	346 417,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- 1) De valider le plan de financement tel que proposé,
- 2) D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la demande de subvention au titre de la DETR – Travaux de remise en état du pont de la rue d'Alsace menant à la base fluviale

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.